

Guide sur la Protection des renseignements personnels dans le secteur privé au Québec (Loi 25)



Préparé par : Marie-Josée Beauchamp
Gestionnaire de produit - Sensibilisation à la cybersécurité

Détail sur la présentation

- 📄 Qu'est-ce que la loi 25?
- 📄 Quelles sont les principales obligations?
- 📄 Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?
- 📄 Quel sont les principaux changements apportés?



Qu'est-ce que la loi 25 et les conséquences?



- Le Québec est la première province canadienne à moderniser son régime de protection des renseignements personnels.
- Adoptée au Québec en 2021 pour renforcer la protection des informations personnelles des utilisateurs.
- Elle oblige les entreprises à être transparentes sur la manière dont elles collectent, utilisent et protègent ces données.
- Cette loi qui est adaptée aux réalités technologiques d'aujourd'hui et harmoniser aux juridictions canadiennes et internationales a pour objectif de mieux protéger les renseignements personnels des Québécois.
- La loi 25 et la protection des données, c'est l'affaire de tous. Afin d'assurer la pérennité de tous les cabinets et agences, une formation éducative est nécessaire pour bien comprendre le rôle de chacun.
- La [Commission d'accès à l'information du Québec](#) est l'organisme responsable de surveiller l'application de la loi 25. En cas de non-respect de la loi, la Commission peut imposer des sanctions importantes, s'élevant jusqu'à 25 millions de dollars ou à 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise.

Avertissement: Les informations offertes sont à fin éducative et ne doivent pas être interprétées comme un conseil juridique. La Commission d'accès à l'information a le pouvoir de publier des lignes directrices sur l'application de la loi qui peuvent contenir des éléments additionnels à considérer par rapport au droit à la vie privée.

Quel sont les principaux changements apportés?

- **Le consentement obligatoire:** Les organisations doivent obtenir le consentement libre et éclairé d'une personne avant de recueillir, d'utiliser ou de communiquer ses renseignements personnels.
- **Le droit d'accès et de rectification:** Les personnes ont le droit d'accéder à leurs renseignements personnels et de les rectifier s'ils sont inexacts ou incomplets.
- **Le droit à l'effacement:** Les personnes ont le droit de demander l'effacement de leurs renseignements personnels dans certains cas. Pour ce faire, vous devez vous adresser, par écrit ou verbalement, au responsable de la protection des renseignements personnels de l'entreprise.
- **Le devoir de notification des incidents de confidentialité:** Les organisations doivent notifier la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) en cas d'incident de confidentialité susceptible de causer un préjudice grave à une personne.

Avertissement: Les information offerte est à fin éducative et ne doit pas être interprétée comme un conseil juridique. La Commission d'accès à l'information a le pouvoir de publier des lignes directrices sur l'application de la loi qui peuvent contenir des éléments additionnels à considérer par rapport au droit à la vie privée.

Les principales nouvelles obligations pour les entreprises

En plus de respecter les obligations actuelles en matière de protection des renseignements personnels, les entreprises doivent notamment :

Désigner une personne responsable de la protection des renseignements personnels et publier son titre et ses coordonnées sur le site Internet de l'entreprise;

En cas d'incident de confidentialité, **tenir un registre de tous les incidents** et prendre rapidement des mesures afin de diminuer le risque qu'un préjudice soit causé aux personnes concernées. Une entreprise doit aussi aviser la Commission et les personnes concernées de tout incident présentant un risque sérieux de préjudice;

Divulguer préalablement à la Commission la vérification ou la confirmation d'identité faite au moyen de caractéristiques ou de mesures biométriques;

Respecter le nouvel encadrement applicable à la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée dans le cadre d'une transaction commerciale ou encore à des fins d'étude, de recherche ou de productions de statistiques.



Avertissement: Les information offerte est à fin éducative et ne doit pas être interprétée comme un conseil juridique. La Commission d'accès à l'information a le pouvoir de publier des lignes directrices sur l'application de la loi qui peuvent contenir des éléments additionnels à considérer par rapport au droit à la vie privée.

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

Un renseignement est personnel lorsqu'il concerne une personne physique et qu'il en permet, directement ou indirectement, l'identification.

Voici ce qui le caractérise. Il doit faire connaître quelque chose à quelqu'un; il doit avoir un rapport avec une personne physique; il doit être susceptible de distinguer cette personne par rapport à une autre ou de reconnaître sa nature.

Renseignements personnels sensible soumis aux règles de la loi 25

1. Financiers;
2. Génétiques ou biométriques;
3. Concernant la santé;
4. Concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle;
5. Concernant les convictions religieuses ou philosophiques;
6. Concernant les opinions politiques;
7. Concernant l'origine ethnique ou raciale.

Renseignements personnels non soumis aux règles de protection de la Loi sur l'accès

1. Renseignements d'identification: Adresse, numéro de téléphone, sexe, âge, membre d'organisme
2. Renseignements relatifs au travail: Nom de l'employeur adresse, numéro de téléphone
3. Renseignements scolaires et relatifs à la formation: Inscription à des cours, diplômes, curriculum vitæ, etc.
4. Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale: Attestent l'état civil, le fait d'avoir des enfants ou non
5. Archives judiciaires, municipales; registre des biens non réclamés; etc.

